



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES 2017/2018

Filière systèmes d'information et de communication

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **02.01.2017**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de quatre années au moins de services publics. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis auprès une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 21 février 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 21 mars 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 21 mars 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>30 mai 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 21 mars 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 6 au 27 septembre 2017</p>	<p>gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p>CONCOURS INTERNE</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des techniciens des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p><u>Spécialités</u> : infrastructures et réseaux, solutions logicielles et systèmes d'information (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 1^{er} juin 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 29 juin 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 29 juin 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>12 septembre 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 29 juin 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 14 au 29 novembre 2017</p>	<p>gestionnaire16-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade.</p> <p>Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p>INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Closes</p>	<p>7 mars 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>12 mai 2017 (par courriel ou voie postale)</p>	<p>du 7 au 16 juin 2017</p>	<p>gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr</p> <p>gestionnaire3-concours@interieur.gouv.fr</p>
A	<p>EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon de leur grade et ayant satisfait aux obligations de formation prévues par le Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p>INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p>(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>14 novembre 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>14 décembre 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>14 décembre 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>13 mars 2018</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>4 mai 2018 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 23 mai au 7 juin 2018</p>	<p>gestionnaire6-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	<p style="text-align: center;">CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p style="text-align: center;">FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les techniciens des systèmes d'information et de communication qui, au 1^{er} janvier 2017, appartiennent au grade de technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 12 septembre 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 10 octobre 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 10 octobre 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p style="text-align: center;">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 10 octobre 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017</p>	<p>gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2017)</p>	Closes	9 février 2017	/	<p>gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr</p>
B	<p style="text-align: center;">EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p>Ouvert aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p> <p>Les techniciens des systèmes d'information et de communication qui, au 1^{er} janvier 2017, appartiennent au grade de technicien de classe normale des systèmes d'information et de communication et auraient réuni les conditions pour une promotion au grade supérieur au plus tard au titre de l'année 2018, sont réputés réunir ces conditions à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions antérieures au Décret n° 2016-581 du 11 mai 2016.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p style="text-align: center;">(au titre de l'année 2018)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 17 octobre 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 14 novembre 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 14 novembre 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	8 février 2018	/	<p>gestionnaire14-concours@interieur.gouv.fr gestionnaire17-concours@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents non titulaires relevant du ministre de l'intérieur</i>	FILIERE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION <i>recrutements réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>CONCOURS RESERVE</p> <p>Ce recrutement est réservé uniquement aux agents contractuels de tous les ministères, des établissements publics sous tutelle de l'Etat et des autorités administratives exerçant des fonctions en matière de systèmes d'information et de communication concernés par le plan de titularisation prévu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « Sauvadet ».</p>	<p>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</p> <p>(au titre de l'année 2017)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>21 mars 2017</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>20 avril 2017 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>20 avril 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>29 juin 2017</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>20 avril 2017 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 25 octobre au 15 novembre 2017</p>	<p>gestionnaire5-concours@interieur.gouv.fr</p> <p><i>En cas de doute sur votre éligibilité au concours réservé vous pouvez contacter le</i></p> <p>BPTS</p> <p>anne-sylvie.delouvrier@interieur.gouv.fr</p> <p><i>Les agents contractuels de l'OFII sont invités à se rapprocher de leur bureau de gestion des personnels</i></p> <p>OFII</p> <p>titularisation.drh@ofii.fr</p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries

77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat

www.fonction-publique.gouv.fr/score